

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/29

Le DOUZE mai de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Anne-Claire CAMAIN, Marie-Laure BOUCHERET, Nathalie MONTADAT,
MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT

Procurations : Mme Corinne LACOSTE à Mme Marie-Laure BOUCHERET

Absents : Mmes Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE, Julie COLLANGE,
MM Pierre ROGNANT, Laurent ZANDONA

Date de convocation : 5 mai 2025

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions : 0

Objet : Signature de la charte intercommunale sur la gestion de l'éclairage public

Madame le Maire explique qu'afin de concilier les besoins d'éclairage avec la préservation de l'environnement et la santé des habitants, un travail collaboratif a été mené entre les communes du territoire de la Confluence Garonne-Ariège et l'équipe gestionnaire de la Réserve Naturelle. Une charte sur la gestion de l'éclairage public a été rédigée pour formaliser les engagements et recommandations en matière d'éclairage public adaptés aux enjeux actuels et aux spécificités du territoire.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de s'engager dans ce projet par la signature de la charte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité** :

- **VALIDE** l'engagement de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la charte sur la gestion de l'éclairage public et tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 12 mai 2025.

Fait à Goyrans, le 12 mai 2025

Véronique HAITCE

